



MONUMENT  
POUR LE 17  
OCTOBRE A  
TIZI-OUZOU  
(Algérie-  
Kabylie)

# « Manifestation pacifique? » L'interdiction de circuler dépourvue de BASE LEGALE

## Nouvelles mesures pour lutter contre le terrorisme

- Les travailleurs musulmans devront s'abstenir de circuler de nuit à Paris ou d'être en groupe
- Les débits fréquentés par des Algériens seront fermés à 19 heures

La préfecture de police a annoncé jeudi après-midi que de nouvelles mesures étaient prises pour lutter à Paris contre le terrorisme algérien. Voici le communiqué de la préfecture :

« En vue de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes algériens, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police.

» En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs musulmans algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue

parisienne, et plus particulièrement de 20 h. 30 à 5 h. 30 du matin.

» Ceux qui, par leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures pourront demander au secteur d'assistance technique de leur quartier ou de leur circonscription une attestation temporaire qui leur sera accordée après justification de leur requête.

» D'autre part il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police.

» Enfin le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par des Français musulmans d'Algérie doivent fermer chaque jour à 19 heures. »

Un communiqué du "Comité permanent de coordination et de la police" (1) éclaire les circonstances de ces décisions. Créé



Quelques faits, le 17 octobre

«. Parmi les milliers d'Algériens emmenés au parc des Expositions de la porte de Versailles, des dizaines ont été tués à coups de crosse et de manche de pioche par enfoncement du crâne, éclatement de la rate ou du foie, brisure des membres. Leurs corps furent piétinés sous le regard bienveillant de M. Paris, contrôleur général M. Soreau, contrôleur général du cinquième district. La petite cour, dite d'isolement, qui sépare la caserne de la Cité de l'hôtel préfectoral, était transformée en un véritable charnier.

M. Papon, préfet de police, et M. Legay, directeur général de la police municipale, assistaient à ces horribles scènes. Dans la grande cour du 19 août plus d'un millier d'Algériens étaient l'objet d'un matraquage intense

les pendre dans le bois de Vincennes. Dans le XVIII\*, des membres des Brigades spéciales du troisième district se sont livrés à d'horribles tortures. Des Algériens ont été aspergés d'essence et brûlés « par morceaux ». Pendant qu'une partie du corps se consumait, les vandales en arrosaient une autre et l'incendiaient



# 10/9 coups de crosse, jeté à la Seine, pont d'Argenteuil. Seul Chebah Idir porte plainte devant un juge d'instruction (non-lieu, amnistie)

CHEBAH Idir  
7 rue Alfred Dequand  
NANTERRE ( Seine )

PARIS, le 30 OCTOBRE 1961

Monsieur le Juge,

Je soussigné CHEBAH IDIR, ai l'honneur de porter plainte contre vos maîtres en tentative d'assassinat contre la police. Je me constitue partie civile sur cette plainte.

Le 10 SEPTEMBRE VERS 21 HEURES, alors que je rentrais chez moi, je fus arrêté par un car de police-secours. Les 5 policiers qui étaient dans le car, ne me descendirent rien, mais me firent monter dans le car. Ils me fouillèrent mais ne trouvèrent rien. Les policiers firent une ronde à MONTIGNY et à LA GARENNE. Ils me disaient : " N'aie pas peur, on ne te fera rien, on va t'emmener au commissariat ". Vers 22 heures, alors que nous étions partis vers COLIGNES, les policiers firent monter dans le car un de nos compatriotes, qui circulait à pied. Il avait peut-être 28 ans, arabe, costaud, aux cheveux foncés et lissés. Il portait un costume gris. On lui dit aussi qu'il n'avait rien à craindre.

Puis le car prit la direction de la Seine. On s'arrêta près du pont d'Argenteuil, à la petite-Seine.

Les policiers firent d'abord descendre mon compatriote. Je voyais à travers la vitre du car, ils lui donnèrent des coups de crosse jusqu'à ce qu'il soit assommé. Puis le chauffeur le prit par les pieds et un autre par la tête. Ils le jetèrent dans l'eau. Peu après de vives petites bulles apparurent à la surface de l'eau, son zèbre était mort.

Ce fut ensuite mon tour. On me fit descendre, puis un policier me dit " Combien paies-tu au monde ? ". Je dis : " 3.500 francs, comme tout le monde ". A ces mots, je reçus un terrible coup de crosse derrière l'oreille droite. Les policiers s'échappèrent ensuite sur moi jusqu'à ce que je tombe par terre. Je savais alors que j'allais mourir noyé. On me prit par les pieds et les mains et l'on me lança. Je tombais sur une pierre et rebondis dans l'eau.



Visage ensanglanté, crispé par la souffrance... c'était un jour d'octobre sur le pont de Rouen à Nanterre.

Cet homme qui se tord de douleur vient d'être blessé par une balle à proximité du métro Solférino.



## Que prépare le gouvernement CONTRE LES ALGÉRIENS ?

A l'issue du Conseil des ministres d'hier, Terrenoire a annoncé que le ministre de l'Intérieur avait fait une communication sur les manifestations d'Algériens la semaine dernière. Selon le ministre : 14.094 Algériens ont été arrêtés, 11.094 ont été relâchés ; 500 devaient l'être hier, 2.000 sont encore retenus pour des

par le ministre de l'Intérieur, il manque 500 Algériens. Que sont-ils devenus ? S'agit-il des 500 envoyés en Algérie ?

D'autre part, le Conseil a été mis au courant des mesures prises pour éviter des manifestations le 1er novembre.

Quelles sont ces mesures ? Que prépare le gouvernement

## La Fédération protestante de France Indignation et angoisse

Dans un communiqué publié hier la Fédération Protestante de France, après avoir rappelé son récent message évoquant « les manifestations algériennes des 17 et 18 octobre à Paris et la cruelle répression policière qui les a suivies ». Elle estime que « les traitements inhumains et méprisants dont beaucoup de manifestants ont été victimes, même après les manifestations, ne peuvent qu'évoquer l'indignation et l'angoisse. »

« Le pasteur Westphal, président de la Fédération protestante

# Tout le monde savait... Des manifestations secondaires ont lieu ailleurs. Ici à Lille.

LA VOIX DU NORD

GRAND QUOTIDIEN D'INFORMATION

### Importantes perturbations causées par des débrayages à la S.N.C.F., au Gaz et à l'E.D.F.

- Les coupures de courant ont notamment paralysé le métro à Paris et les transports urbains en province
- Des usines ont dû arrêter le travail
- L'extinction des feux de signalisation dans les villes a provoqué des embouteillages monstrueux

### A Bruxelles, Bernard a sauvé l'équipe de France du désastre

### AU CONGRÈS DE MOSCOU M. Khroutchev annonce pour 1980 le passage du socialisme au communisme

### Les préoccupations des exploitants agricoles français exprimées devant l'Assemblée Parlementaire Européenne

La F.N.S.E.A. critique le projet sur les prix agricoles

Les décisions sur les prix alimentaires sont retardées



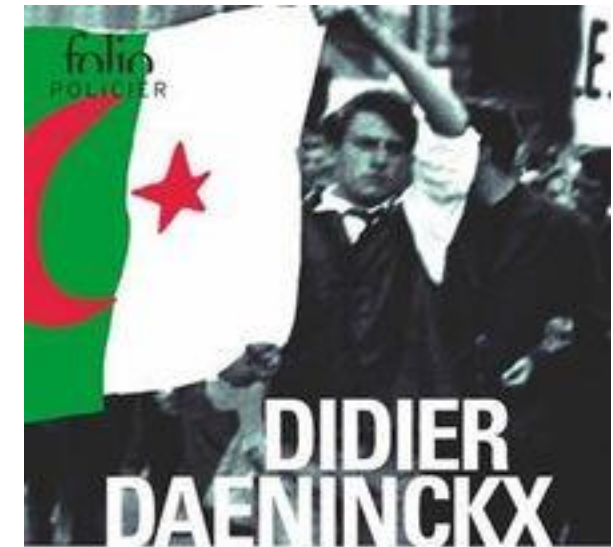
(Photo « La Voix du Nord »)

PARIS MATCH

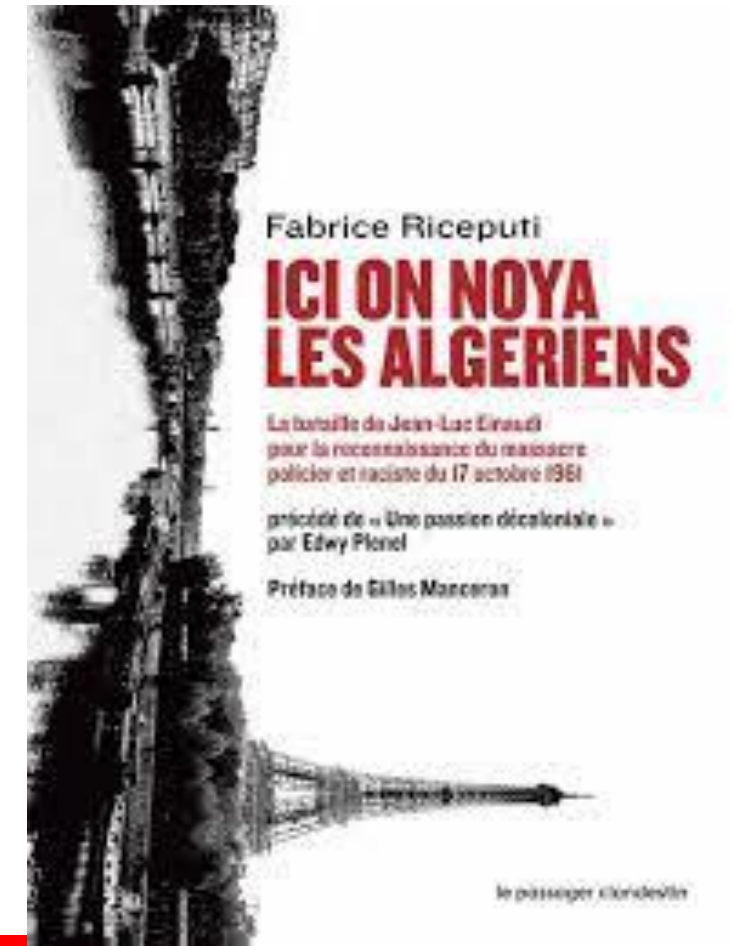
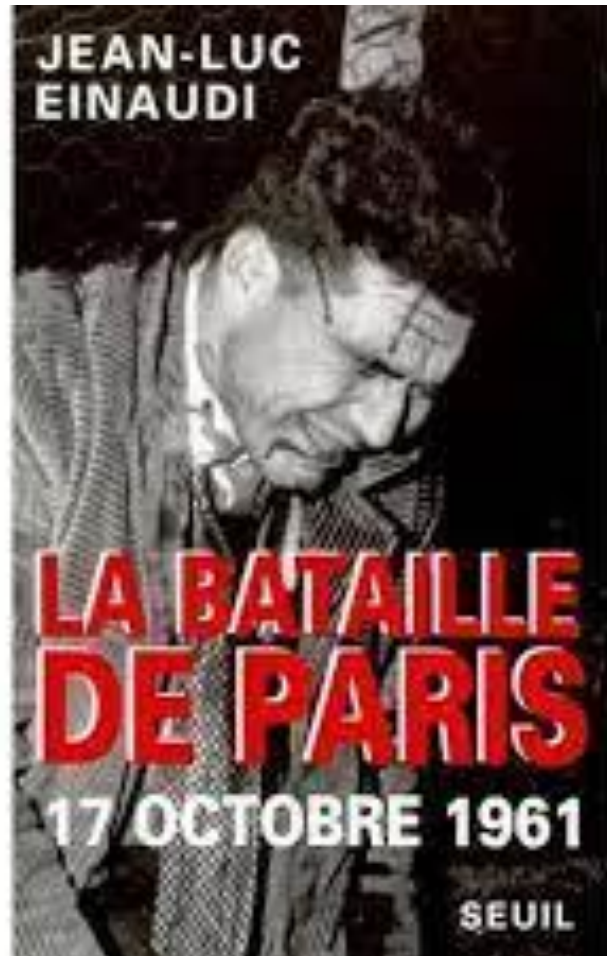
# NUIT DE TROUBLES A PARIS

SPECIAL COULEUR LA SECONDE LUNE DE MIEL DE FARAH

# *Les Harkis à Paris et Ratonnades à Paris. Censure et Art* en 1983 (Daeninckx) et 1991 (Tristan)

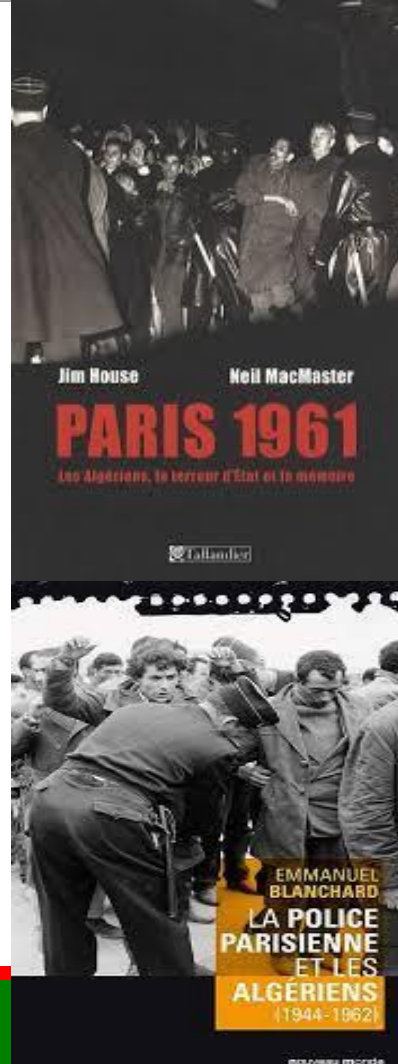


La bataille d'Einaudi v/s Papon et un membre de la PJJ v/s direct. Histoire ENS  
Historien Pierre Vidal Naquet « **Pogrom à Paris** » v/s **trentaine de morts**  
d'un « agrégé... patenté » (ensuite Blanchard v/s Valat)





# De la Placardisation à la « promotion B. Laîné » (Institut Natio. du Patrimoine, 2020). Condition de la reconnaissance et de l'écriture de l'Histoire



*« une marge d'appréciation discrétionnaire  
illégal à l'administration »  
Conseil d'Etat 2/7/2021*

---

23 décembre 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 54 sur 275

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 22 décembre 2021  
portant ouverture d'archives relatives à la guerre d'Algérie

NOR : MICC2136715A

**Question de M. BELIN Bruno  
(Vienne - Les Républicains-R)  
publiée le 02/03/2023**

M. Bruno Belin attire l'attention de M. le ministre des armées sur le dépôt central d'archives de la justice militaire.

Il rappelle que fin 2019 des traces d'amiante ont été suspectées dans les fonds documentaires de la justice militaire placés au Blanc.

# Lettre de De Gaulle 10/11/1966

« au poste de Préfet de police qu'il occupait depuis plusieurs années, M. Papon n'a jamais cessé d'être à la hauteur des circonstances les plus diverses et, souvent difficiles »

**« Quels coupables? MM Papon, Frey et De Gaulle »  
Emmanuel d'Astier, compagnon de la Libération**

**LE MASSACRE** en droit? Reconnu depuis 1998 par la 17 ème ch. Trib. Corr. Seine Paris

Amnistie de 1966, 68 en France (17/6/2003 Aussaresses C Cass)

« **crime** inexcusable » selon le président en exercice

Mais quid droit international? Statut de la CPI

**Un précédent:** Guerre civile d'Espagne ouverture information Garzon ou en Argentine juge Maria Servini de Cubria contre la Loi pour l'oubli. Mais la France n'extrade pas ses ressortissants.